

entendre ces instructions simples et substantielles du Pasteur, qui ne sont jamais complètement suppléées par des instructions plus solennelles, tombent bientôt dans cette déplorable ignorance des vérités et des devoirs les plus élémentaires de la Religion, dont notre siècle offre de si douloureux exemples !

(Mgr Boyer)

Le Vicariat Apostolique de Saskatchewan

Comme nous l'avons déjà annoncé, sur la proposition de la S. C. de la Propagande, le Saint-Père a érigé dans le diocèse de Saint-Albert le nouveau vicariat apostolique de Saskatchewan, avec la ville de Prince-Albert pour résidence épiscopale.

Ce vicariat contiendra toute la partie orientale et nord-est du diocèse de Saint-Albert dont il est détaché. Il est borné : à l'ouest, par le 109° de longitude; jusqu'à l'intersection de ce méridien avec le 55° de latitude, puis par une ligne montant vers le nord-ouest jusqu'aux Hautes-Terres qui séparent le bassin de la mer Glaciale du bassin de la Baie d'Hudson; au nord et au nord-ouest, par ces Hautes-Terres jusqu'à la rencontre du 60° de latitude, puis par ce parallèle en allant vers l'est jusqu'au 100° de longitude, enfin par le 100° méridien jusqu'au pôle; à l'est, par le fleuve Nelson et par le rive occidentale du lac Winnipeg; au sud, par les limites civiles de la province de Manitoba et du district d'Assiniboia.

Dans son étendue immense il ne contient que deux villes. Les habitants sont au nombre de 15,000, dont la moitié est d'origine européenne. Le nombre des catholiques est de 7,000. Il y a dans le nouveau vicariat 12 missionnaires français, 4 canadiens-français et un belge; tous appartiennent à la Congrégation des Oblats. Ces missionnaires sont secondés pour l'éducation de la jeunesse par les Sœurs de la Charité et les Fidèles Compagnes de Jésus. Le service divin est célébré dans 11 églises et 12 chapelles, sans compter les oratoires des maisons religieuses.

Quant au diocèse de Saint-Albert ainsi démembré, pour rendre plus faciles les communications entre ses divers territoires, l'archidiocèse de Saint-Boniface lui cède la portion du district d'Assiniboia comprise entre le 109° de longitude à l'est, le 49° de latitude au sud, le 111° de longitude à l'ouest et le 52° de latitude au nord.

Voici donc les nouvelles limites du diocèse de Saint-Albert : à l'est, le 109° de longitude jusqu'à l'intersection de ce méridien avec le 55° de latitude, et de ce point une ligne longeant le 109°